



Comment agir si vous soupçonnez une situation de maltraitance ?

Créez un climat de confiance et soyez à l'écoute.

Assurez-vous que l'environnement est sécuritaire et soyez vigilant à l'égard des dangers potentiels

Trouvez un moment où vous serez seul avec la personne pour lui faire part de vos préoccupations

Respectez le choix et le rythme de la personne

Demandez-lui s'il y a une personne de confiance à qui elle souhaiterait parler (médecin, assistant(e) social(e), infirmier(e), etc.)

Si la personne refuse d'en parler : laissez la porte ouverte et montrez-vous disponible

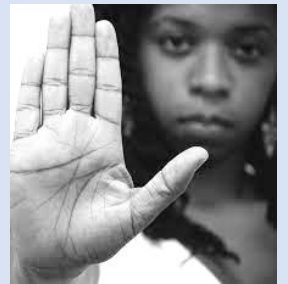
Vers qui vous référer au CHUG en cas de suspicion d'une situation de maltraitance ?

Vous pouvez appeler l'UMJ (Unité Médico-Judiciaire) au :

- Secrétariat : 2040 ou 4752 (ou 05.90.93.47.52 de l'extérieur)
- Ligne avis interne : 1944 (ou 05.90.89.19.44 de l'extérieur)

Vous pouvez également:

- Vous adressez au service social de l'établissement
- Faire un signalement en ligne sur le Portail Qualité GALA



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE



0590 84 22 86 . 0690 94 25 36



Numéro d'écoute national, anonyme et gratuit, destiné aux femmes victimes de violences et à leur entourage